

COMMUNE DE CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 1er juillet 2019
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan A : Echelle 1/5 000ème



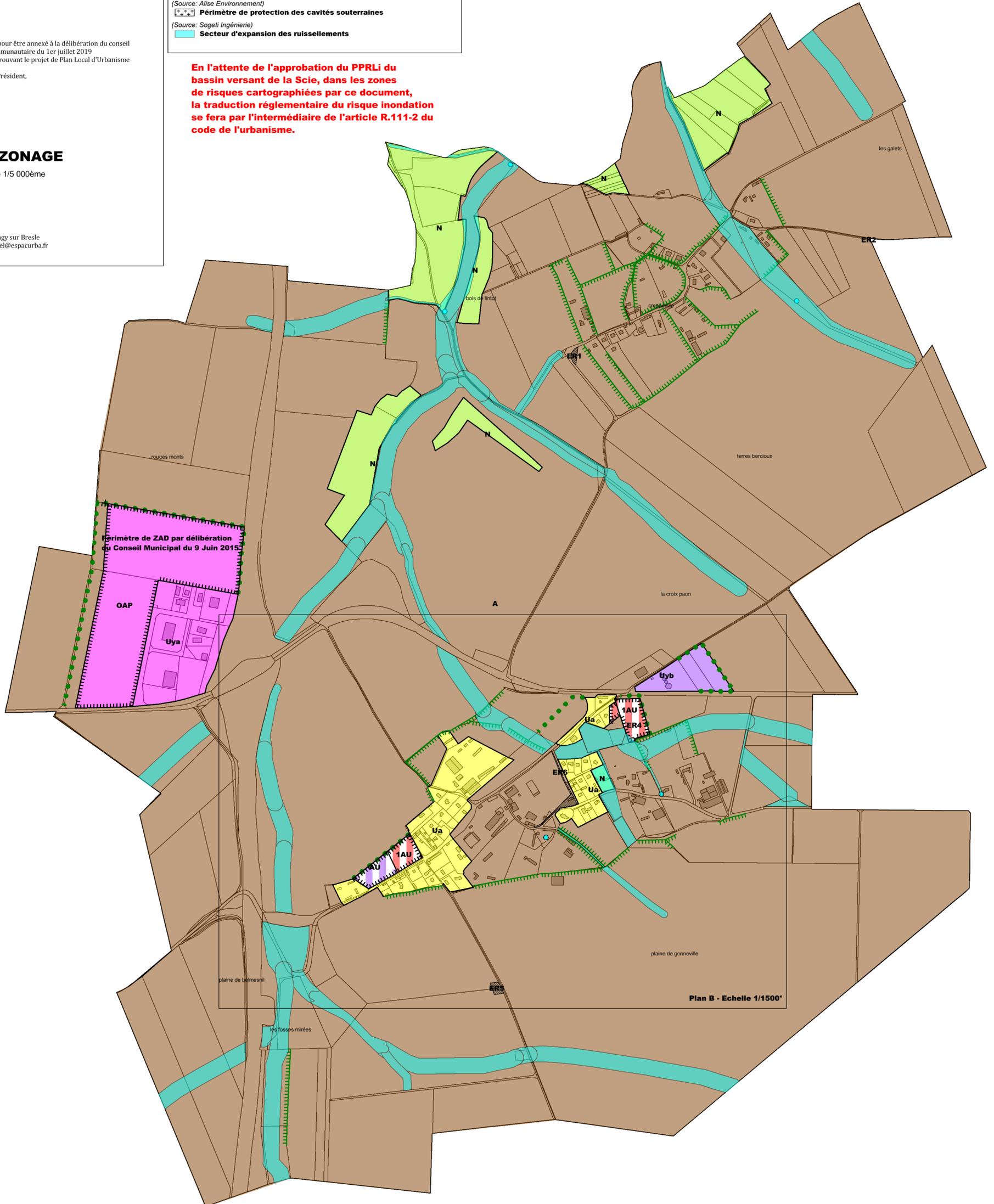
Etudes et conseils en urbanisme
2 rue Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

Zonage	
	Ua: Zone d'habitat résidentielle
	Uya: Zone d'activités économiques
	Uyb: Présence d'une coopérative agricole
	1AU: Zone de développement "Habitat"
	AU: Zone de développement "Habitat" à long terme
	A: Zone agricole
	N: Zone naturelle

Prescriptions Réglementaires	
	Eléments du paysage à protéger (haies et talus) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
	Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
	Alignement d'arbres à créer au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
	Emplacements Réservés - L.151-41 du CU(bénéfice de la Commune) ER1, ER2, ER3, ER4, ER5: élargissement de voirie ER6: Chemin piétonnier à créer
	Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Enjeux environnementaux	
	Périmètre de protection des cavités souterraines (Source: Alise Environnement)
	Secteur d'expansion des ruisselements (Source: Sogeti Ingénierie)

En l'attente de l'approbation du PRLI du bassin versant de la Scie, dans les zones de risques cartographiées par ce document, la traduction réglementaire du risque inondation se fera par l'intermédiaire de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.



Plan B - Echelle 1/1500'

